



Réunion des États parties

Distr. générale
5 octobre 2020
Français
Original : anglais

Trentième Réunion

New York

Point 10 a) de l'ordre du jour

**Commission des limites du plateau continental :
informations communiquées par le Président
de la Commission**

Lettre datée du 13 avril 2020, adressée à la présidence de la trentième Réunion des États parties par le Président de la Commission des limites du plateau continental

Additif

Cinquante-troisième, cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission des limites du plateau continental

Comme suite à la lettre que j'ai adressée le 13 avril 2020 à la présidence de la trentième Réunion des États parties (SPLOS/30/10), je souhaite, en ma qualité de Président de la Commission des limites du plateau continental, informer les États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer que, compte tenu de la situation résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Commission a décidé de ne pas tenir ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions en 2020.

En ce qui concerne sa session de 2021, la Commission a décidé, à des fins de planification, sur la base des modalités des sessions précédentes et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale et de l'absence de circonstances imprévues liées à la COVID-19, que les cinquante-troisième, cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions se tiendraient du 25 janvier au 12 mars¹, du 6 juillet au 20 août² et du 6 octobre au 23 novembre³, respectivement, et que leurs séances plénières seraient dotées de tous les services de conférence nécessaires, y compris de documentation.

Les membres de la Commission ont pris la décision, par la procédure d'approbation tacite, de ne pas tenir les cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions en 2020, après avoir étudié et évalué attentivement tous les facteurs pertinents et échangé des lettres avec les délégations des États parties dont les demandes sont en cours d'examen. La Commission a notamment tenu compte des

¹ Séances plénières prévues du 1^{er} au 5 février et du 1^{er} au 5 mars 2021.

² Séances plénières prévues du 26 au 30 juillet et du 9 au 13 août 2021.

³ Aucune séance plénière prévue.



difficultés que posent les modalités de travail autres que les sessions en présentiel au Siège de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu du caractère confidentiel des données et informations figurant dans les demandes et des délibérations y afférentes, et sachant que tous les membres de la Commission ne disposent pas de conditions adaptées pour participer pleinement aux travaux à distance, en particulier pour ce qui est de l'accès à des équipements sécurisés et à une connexion Internet à haut débit adéquate. Elle a également pris en considération les préoccupations exprimées par certaines délégations, qui portaient notamment sur la nécessité de garantir l'intégrité du processus d'examen des demandes et le respect du règlement intérieur et des pratiques de la Commission, ainsi que sur l'importance d'assurer un traitement juste et équitable de toutes les demandes présentées.

La Commission est convenue qu'entre les sessions, ses membres continueraient de travailler individuellement et qu'elle organiserait, le cas échéant, des consultations, y compris avec les États ayant présenté des demandes, en vue de trouver les moyens d'examiner ces demandes autrement que dans le cadre de réunions en présentiel, dans le cas où la pandémie de COVID-19 continuerait de faire obstacle à ce mode de fonctionnement en 2021.

Le Président de la Commission des limites
du plateau continental
(*Signé*) Adnan Rashid Nasser **Al-Azri**
